

## CONDITIONS D'ADMISSION

Conformément aux dispositions prises dans le cadre du partenariat Éducation Nationale, Protection Judiciaire de la Jeunesse et Direction de la Solidarité et de la Famille :

Deux tiers des effectifs de la classe (environ **7 élèves**) proviennent du département par le biais d'un groupe technique composé de membres de l'Éducation Nationale, de la Protection Judiciaire de la Jeunesse et de la Direction de la Solidarité et de la Famille. Ce groupe technique se réunit tous les mois.

Trois conditions sont posées au recrutement de ces élèves :

- Être soumis à l'obligation scolaire,
- Adhérer à ce projet de rescolarisation,
- Bénéficier d'une mesure judiciaire ou administrative exercée par la Protection Judiciaire de la Jeunesse (P.J.J), les services de l'Aide Sociale à l'Enfance (A.S.E) ou les services associatifs habilités.

Le signalement d'un élève en difficulté, pour lequel l'accueil en Classe - Relais constitue, non une sanction, mais une solution pour réussir un projet, peut être effectué par un chef d'établissement, par les services sociaux du département ou ceux de la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

Une évaluation des motivations du jeune doit être effectuée auprès d'un Conseiller d'Orientation Psychologue (C.O.P) du Centre d'Information et d'Orientation (C.I.O) de Juvisy sur Orge.

Le dossier de candidature contenant le bilan du C.I.O et le rapport éducatif doit parvenir au service de la vie scolaire, à l'Inspection Académique.

L'admission à l'essai en Classe - Relais est prononcée par l'Inspecteur d'Académie après examen du dossier par le groupe technique.

Un entretien d'accueil en présence du jeune, de sa famille et de son éducateur débouche sur une période d'essai de quatre semaines où les compétences du jeune sont évaluées à l'aide de tests de positionnement. À l'issue de cette période, une réunion permet d'établir le Bilan de la Période d'Essai.

Ce rapport est envoyé au groupe technique départemental qui décide de l'admission définitive ou non.

L'admission en Classe - Relais suppose l'accord de l'élève et le consentement de sa famille.

## COMMENT VENIR AUX ULIS ?



**CLASSE - RELAIS**  
COLLÈGE MONDÉTOUR  
4, rue des Lorrains  
91940 Les Ulis

### POUR VENIR AUX ULIS

**En R.E.R. : Ligne B** - direction St Remy - les - Chevreuses.

Arrêt : Orsay Ville.

**Bus N°003.**

Arrêt : Les Bathes (Les Ulis).

**Bus N°005.**

Arrêt : Les Bathes (Les Ulis).

**En R.E.R. : Ligne B** - direction St Remy - les - Chevreuses.

Arrêt : Massy.

**Bus N°002.**

Arrêt : Les Bathes (Les Ulis).

**Par la route :**

**Autoroute A10**, direction Chartres-Orléans, sortie Bures-Orsay.  
Après la traversée de la forêt, direction centre ville.

**R.N. 118.** Du pont de Sèvres, sortie Bures-sur-Yvette-Les Ulis.

## Classe Relais Départementale

**COLLÈGE MONDÉTOUR**  
**4, RUE DES LORRAINS**  
**91940 LES ULIS**



RESCOLARISATION

RESOCIALISATION

ÉLABORATION DU PROJET  
PERSONNEL D'ORIENTATION

  
**Éducation**  
**Nationale**

Téléphone Classe : 01.69.07.82.33  
Téléphone Collège : 01.69.07.27.77  
Télécopie Collège : 01.69.07.05.51  
Courriel Classe : [classe.relaislesulis@laposte.net](mailto:classe.relaislesulis@laposte.net)

## Les Objectifs de la Classe - Relais



L'espace informatique

La Classe - Relais accueille des jeunes sous obligation scolaire, s'excluant ou exclus des établissements d'enseignement en raison de leur comportement et, souvent, de leurs difficultés d'apprentissage.

La quasi-totalité des jeunes admis en Classe - Relais, le sont à cause de problèmes d'absentéisme, de comportement, d'incivilités, de refus scolaire, de démotivation dans les apprentissages.

Ces élèves ne sont pas de simples perturbateurs mais aussi des adolescents qui vivent par ailleurs des situations familiales et sociales très complexes.

L'organisation d'une Classe - Relais vise un triple objectif de Resocialisation, de Rescolarisation et d'élaboration d'un Projet Personnel d'Orientation pour des élèves en âge d'être collégiens, entrés dans un processus de rejet de l'institution scolaire.

La finalité de la Classe - Relais consiste à prévenir la marginalisation scolaire et à favoriser, par un accueil spécifique temporaire, une réinsertion effective des élèves dans un cursus de formation, soit en collège, soit en formation professionnelle.

## Un Partenariat

La Classe - Relais Départementale du Collège Mondétour, aux Ulis, travaille en partenariat étroit avec les CAE et les FAE de la PJJ, le CAEi de Bures Sur Yvette, les Services Sociaux du Département (DSF, ASE, Maison des Solidarités, Foyers,...), les associations de Prévention (UGO Pré, CPS 91,...) et de Médiations (Nouveaux Pas, Art Création,...) ainsi que les Centre d'Information et d'Orientation de Juvisy et des Ulis, l'Assistante Sociale et le Médecin Scolaire du Collège Mondétour.

## L'Équipe de la Classe - Relais

L'Équipe Éducative est composée de :

### **UN PROFESSEUR COORDONNATEUR :**

- Il anime et coordonne les actions de l'équipe éducative,
- Il anime les réunions institutionnelles,
- Il enseigne dans l'ensemble des disciplines,
- Il assure l'évaluation & l'orientation des élèves.

### **UNE ÉDUCATRICE DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE :**

- Elle assure le lien entre tous les partenaires qui gravitent autour de l'élève,
- Elle centralise les informations nécessaires à la prise en charge en Classe - Relais,
- Elle encadre les différents temps éducatifs,
- Sa connaissance de l'environnement extérieur lui permet d'établir une médiation auprès des élèves en errance.

### **UNE ADULTE RELAIS :**

- Elle soutient les apprentissages scolaires aux côtés du professeur,
- Elle aide à l'élaboration du Projet Personnel d'Orientation,
- Elle assure le suivi des anciens élèves.
- Elle accompagne les familles et/ou l'élève dans leurs démarches administratives,
- Elle encadre différentes activités éducatives.



La salle de classe

## L'Organisation de la Scolarité en Classe - Relais

La Classe - Relais Départementale est implantée au sein du Collège Mondétour et est placée sous l'autorité du chef d'établissement.

Tout jeune fréquentant une Classe - Relais demeure sous statut scolaire. La durée de fréquentation de la Classe - Relais s'étend de la prise en charge à la fin de l'année scolaire au plus tard.

Le faible effectif et l'organisation de la classe permettent une pédagogie différenciée, des parcours individualisés et un encadrement renforcé. L'emploi du temps des élèves est évolutif et adapté au cas par cas.

A l'issue de la Période d'Essai, un Contrat d'Intégration fixe pour chaque élève les objectifs de Rescolarisation, de Resocialisation et pour l'Élaboration du Projet Personnel d'Orientation.

L'Emploi du Temps du jeune est évolutif et élaboré en fonction de son projet. Des activités spécifiques permettent de travailler les différents objectifs.

La pratique de Stages en Entreprise est fortement recommandée pour les jeunes de plus de 14 ans. Ces stages répondent à différents objectifs selon les élèves et leur projet :

- Aider l'élaboration du Projet Personnel d'Orientation par l'observation,
- Évaluer la validité d'un projet professionnel,
- Permettre la rescolarisation,
- Préparer l'intégration en CFA ou en Lycée Professionnel l'année suivante,
- Évaluer le comportement d'un élève dans un autre environnement que la Classe - Relais.

Un Bilan Hebdomadaire permet de suivre les progrès de l'élève.

Le ou les Bilans Intermédiaires sont établis en fonction des besoins.

Le Bilan d'Orientation permet avant la fin de l'année de faire le point entre l'élève et les partenaires éducatifs sur l'orientation du jeune.

Enfin, l'équipe éducative de la Classe - Relais assure le suivi des jeunes pendant un an après leur passage dans la structure.